

# Annonces Légales

DRCI/BREC R02-2024-12-31-00002

Arrêté fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 en Martinique

## CONSTITUTION

FI32251



### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société, le 29/01/2025, présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée  
DENOMINATION : NUMERIA CONSEIL EXPERTISE  
CAPITAL : 1 000 euros  
SIEGE SOCIAL : 7 rue Georges Eucharis, Centre d'affaires Dillon Express, Lotissement Dillon Stade, 97200 FORT-DE-FRANCE  
OBJET : Constituée sans activité  
DUREE : 99 ans  
GERANT : Monsieur Nicolas CHABRIER, né le 25/08/1993 à Bastia, de nationalité française, demeurant 21 rue du Réverend Père Charles Amalric, 97233 SCHOELCHER  
IMMATRICULATION : au RCS de Fort de France  
Pour avis.

FI32245

Par ASSP en date du 22/01/2025, il a été constitué une SASU dénommée : DESIR INVEST COMPANY  
Sigle : DIC Siège social : 24 RUE MONTESQUIEU 97200 FORT-DE-FRANCE  
Capital : 700 € Objet social : La prise de participation, la détention, la gestion de titres et actions dans d'autres sociétés. De fournir support et toute prestation de services, conseils, études au profit des sociétés et filiales, qu'elles soient administratives, comptables, techniques, commerciales, financières ou autres. La souscription ou rachat de titres ou droit sociaux, commandite, fusion, alliance. La gestion de biens, transactions de biens et de fonds de commerce. Président : M DESIR ALEX demeurant 24 RUE MONTESQUIEU 97200 FORT-DE-FRANCE Martinique (Française) Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

## VENTE

FI32241

### SELARL ATHANASE

Rue de la Libération - 8 Boulevard de la Marne  
Résidence Kalinago, 2ème étage, Porte 7 - 97200 FORT DE FRANCE  
TEL : 05 96 70 20 93 - mail : accueilli@selar-lathanase.fr

### VENTE AUX ENCHERES AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE 35 Boulevard du Général de Gaulle

Studio sis Résidence Varina, n°292

Chemin Horizon, Bâtiment D, Porte 36 à LE LAMENTIN (97232), cadastrée section AW 694 pour 88a 63ca, lots 307 et 536

MISE À PRIX : 15 000 €  
LE 18 MARS 2025 À 10 HEURES  
DESIGNATION : sections AW 694 d'une superficie de 88 a 63ca et notamment les lots n°307 et 536  
DESCRIPTION SOMMAIRE : studio situé au 1er étage de 40.83 m<sup>2</sup> comprenant une pièce principale, une salle de douche, une cuisine et une terrasse couverte  
IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de FORT DE FRANCE pourra porter les enchères.  
Rens. au 05 96 70 20 93  
VISITES : Mercredi 5 février 2024 de 14 heures à 15 heures  
RG : 24/00044

## CHANGEMENT DE GERANCE

FI32244



### GL FOOD CONCEPT

Société par actions simplifiée  
Au capital de 20 000 euros  
Siège social : Centre commercial de Balata  
Route de Balata  
97200 FORT-DE-FRANCE  
825 202 625 RCS FORT DE FRANCE

Aux termes du PV de l'AGE du 09/12/2024, les associés ont décidé de nommer en remplacement de Mme Laurence GUITTEAUD, démissionnaire de ses fonctions de Présidente, la société GL GROUPE, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, ayant son siège social sis Résidence Esplanade, Bâtiment Agatine, porte 12, Chemin la Source - 97232 LE LAMENTIN, immatriculée au RCS de Fort de France sous le numéro 934 035 205, représentée par sa gérante Mme Laurence GUITTEAUD.  
L'article 37 des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention sera faite au RCS de Fort de France.  
Pour avis.

## MARCHÉ PUBLIC

FI32258

### Ville du François

### Instauration du Droit de Prémption Urbain

Par une délibération du 24 octobre 2024, le conseil municipal a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du territoire communal, telles que définies au Plan Local d'Urbanisme.  
La délibération du conseil municipal ainsi que la carte graphique du PLU peuvent être consultés à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction de l'Urbanisme.  
Information : 0596 54 13 50  
urbanisme@ville-francois.fr

FI32260



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité  
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE  
VILLE DU LORRAIN

## PROCES VERBAL PROVISOIRE DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Le Maire de la Commune du Lorrain, le 13 Janvier 2025 ;  
Vu les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la déclaration des parcelles en état d'abandon manifeste ;  
Vu l'article 71 de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 ;  
Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2020 autorisant le Maire à engager la procédure d'abandon manifeste à l'encontre des immeubles inclus dans le périmètre défini ;  
Vu le rapport du 14 Novembre 2022 établi par la Commission d'Urbanisme du 14 novembre 2022, constatant le défaut d'entretien et l'état d'abandon des parcelles ci-dessous :  
N° Parcelle Propriétaire Adresse du bien Superficie Etat Abandon Travaux Indispensable N° Arrêté PV  
B-045\_Héritiers PHEDRE Paul Joseph\_3 rue Gambetta\_302\_Ruine\_Démolition\_003  
A-202\_LALUNG Ferdinand\_13 Rue Victor Schoelcher\_61\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_004  
B-445\_SCI AIDA\_8 Rue Victor Schoelcher\_187\_Ruine\_Démolition\_005  
B-035\_CATIN Saturnine\_16 Rue Victor Schoelcher\_44\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_006  
A-197\_MORAVIE Frédéric\_4 Rue Joseph Clerc\_82\_Ruine\_Démolition\_007  
A-198\_PAMPHILE Bruno / PAMPHILE Casimir\_6 Rue Joseph Clerc\_39\_Ruine\_Démolition\_008  
B-053\_ROFFALET épse FONDELOT Georges\_10 Rue des Sapotilles\_110\_Vétuste\_Démolition\_009  
B-055\_ETIENNE Amélie\_6 Rue des Sapotilles\_44\_Ruine\_Démolition\_010  
B-297\_ETIENNE Victoire Marie\_Rue des Sapotilles voie n° 4\_58\_Ruine\_Démolition\_011  
B-058\_RODIN François Dessale\_Rue des Sapotilles\_159\_Ruine\_Démolition\_012  
A-242\_LAURENT-CARUGE Gilbert\_Rue Gouverneur Ponton\_46\_A entretenir\_Réhabilitation\_013  
A-241\_MOOTHAMA Jean Pierre\_31 Rue Joseph Clerc\_150\_A entretenir\_Réhabilitation\_014  
A-213\_SCI LES TOURNESOLS\_7 Rue Joseph Clerc\_41\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_015  
A-226\_CATIN Saturnine\_Rue Joseph Clerc\_14\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_016  
A-225\_SAINT-LOUIS Hubert Charles\_Rue Joseph Clerc\_24\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_017  
A-235\_CHALONEC Charly Vincent\_7 Rue Joseph Lagrosillière\_87\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_018  
A-239\_EDMOND Angèle\_3 Rue Joseph Lagrosillière\_204\_Vétuste\_052  
A-261\_FRANCOIS Marie Madeleine\_Rue Joseph Lagrosillière\_25\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_019  
A-262\_FRANCOIS Pierre Jean / DUPROS Julie\_Rue Joseph Lagrosillière\_55\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_020  
A-265\_BOTTE Marguerite Alexis\_18 Rue Joseph Lagrosillière\_45\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_021  
A-285\_JEAN BAPTISTE René Firmin\_19 Rue Gouverneur Ponton\_154\_Ruine\_Démolition\_023

B-048\_VERTUEUX Maurice dit Léonard\_Rue Gambetta\_44\_Ruine\_Démolition\_024  
B-052\_ROFFALET Edouard épse HILDERALD\_Rue Gambetta\_97\_Ruine\_Démolition\_025  
A-218\_SCI MC COOL\_17 Rue Joseph Lagrosillière\_344\_Ruine\_Démolition\_026  
A-220\_GAMOT Ernest Maxime\_13 Rue Joseph Lagrosillière\_74\_Ruine\_Démolition\_027  
A-254\_RASTOLE Sépise Charlotte\_12 Rue Joseph Lagrosillière\_76\_Ruine\_Démolition\_028  
A-255\_ELIZE Victor\_Rue Joseph Lagrosillière\_17\_Ruine\_Démolition\_029  
A-441\_Héritiers DUVENTRU\_Rue Chomereau Lamotte\_386\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_030  
A-010\_JUBELY / SEVELE Marie Etienne Albertine\_Route de l'Hôpital\_60\_Ruine\_Démolition\_031  
A-058\_MESLIEN Route de l'Hôpital\_284\_Ruine\_Démolition\_032  
A-444\_MATROL Marie Eustase\_Route de l'Hôpital\_137\_Ruine\_Démolition\_033  
A-038\_AUGUSTIN Clerville Pierre Paul\_Route de l'Hôpital\_82\_Ruine\_Démolition\_034  
A-157\_TORT Denise Dorice\_Rue Schoelcher\_144\_Ruine\_Démolition\_035  
A-158\_CATIN Augustine Marie Ange\_Rue Schoelcher\_42\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_036  
A-162\_Héritiers HERMINE\_Rue Schoelcher\_36\_Vétuste\_Démolition\_037  
A-163\_LESBO Jean Lucien Emmanuel\_Rue Schoelcher\_26\_Ruine\_Démolition\_038  
A-183\_TATLOT Danièle\_Rue Schoelcher\_47\_Ruine\_Démolition\_039  
A-182\_AUGUSTIN Lily / AUGUSTIN François\_Rue Schoelcher\_26\_Ruine\_Démolition\_040  
A-180\_CATIN Marie Roch Alice\_Rue Schoelcher\_41\_Ruine\_Démolition\_041  
B-007\_ANNONAY Jean Paul de la Croix\_Rue Jacob Rémir\_68\_Ruine\_Démolition\_042  
B-008\_CONTROLE Marie Mélanie\_Rue Jacob Rémir\_89\_Ruine\_Démolition\_043  
B-015\_AUGUSTIN Félicien Michel\_Rue Chival Bwa\_187\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_044  
B-508\_SALLER Marie Louise\_3 Rue Capitaine Lainé\_197\_Ruine\_Démolition\_045  
B-078\_MAGELLAN Irénée\_11 Rue Capitaine Lainé\_170\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_046  
B-077\_VERTUEUX Claude Félix\_13 Rue Capitaine Lainé\_187\_A entretenir\_Réhabilitation\_047  
A-200\_MARCELLIN Justine Marie Marthe\_Rue Joseph Clerc\_73\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_048  
A-215\_CATIN Anatole\_Rue Joseph Clerc\_48\_Vétuste\_Réhabilitation lourde ou démolition\_049  
A-295\_Héritiers CABRIMOL\_Rue Isidore Pierre Louis\_297\_A entretenir\_Réhabilitation\_050  
B-507\_LABEAU Marie Antoine José\_Rue Capitaine Lainé\_155\_Vétuste\_A entretenir\_Mur à démolir\_051

FI32247



Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application des articles L181-10, L123-19, L123-19-1 (3 derniers alinéas du II), R123-46-1 et D123-46-2 du code de l'environnement, le public est informé de l'ouverture de la Participation du Public

par Voie Électronique (PPVE) relative à la demande d'Autorisation Environnementale concernant le projet de raccordement des forages de Cœur Bouliki à l'UPEP de Durand sur la commune de Saint-Joseph, dans les conditions ci-dessous indiquées :

## 1° Demande d'Autorisation Environnementale concernée

Le raccordement des forages de Cœur Bouliki à l'UPEP de Durand sur la commune des Saint-Joseph comprenant l'équipement et l'exploitation de deux forages réalisés en 2011, la pose d'une canalisation AEP reliant les forages à l'Usine de Production d'Eau Potable de Durand, et des équipements électriques dédiés.

## 2° Coordonnées des autorités compétentes pour prendre la décision

M. le Préfet de la Martinique, 82 rue Victor Sévère, 97262 FORT-DE-FRANCE cédex

## 2° bis Coordonnées des autorités compétentes auprès desquelles peuvent être obtenus des renseignements pertinents

ODYSSI - Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement, 7-9 Rue des arts et métiers, BP 162 Lotissement Dillon Stade, 97202 FORT-DE-FRANCE Cedex :

M. Alexandre MITERO, joignable au numéro de téléphone 05 96 71 20 10 / 0696 85 43 94 ou à l'adresse mail suivante : alexandre.mitero@odyssi.fr.

## 2° ter Coordonnées des autorités compétentes auxquelles des questions peuvent être adressées et des précisions demandées et conditions dans lesquelles elles peuvent être émises ;

ODYSSI - Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement, 7-9 Rue des arts et métiers, BP 162 Lotissement Dillon Stade, 97202 FORT-DE-FRANCE Cedex :

Monsieur le Directeur Général, joignable à l'adresse mail suivante : odyssi@odyssi.fr ou à l'adresse postale

à l'attention de Monsieur le Directeur Général, ODYSSI - Régie Communautaire de l'Eau et de l'Assainissement, 7-9 Rue des arts et métiers, BP 162 Lotissement Dillon Stade, 97202 FORT-DE-FRANCE Cedex

## 3° Décisions pouvant être adoptées au terme de la participation du public et autorité compétente pour statuer

Décisions pouvant être adoptées : arrêté préfectoral portant Autorisation Environnementale ou arrêté préfectoral portant refus d'Autorisation Environnementale

Autorité compétente pour statuer : M. le préfet de la Martinique, rue Victor Sévère, 97200 FORT-DE-FRANCE

## 4° Date à laquelle et lieu où les renseignements pertinents seront mis à la disposition du public et des conditions de cette mise à disposition

Le dossier objet de la demande d'Autorisation Environnementale sera mis en ligne sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL).

Il y sera consultable pour une période de 31 jours consécutifs, du lundi 24 février 2025 au jeudi 27 mars 2025 inclus.

Sur demande formulée dans les conditions prévues à l'article D123-46-2 du code de l'environnement, le dossier peut être mis en consultation du public sur support papier. Ces conditions sont les suivantes :

- la demande est formulée sur place à la DEAL, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation ;

- les documents sont mis à disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande ;

- cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande.

## 5° Adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté

Le dossier objet de la demande d'Autorisation Environnementale sera mis en ligne sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) à l'adresse suivante : <https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/procedures-en-cours-r209.html>.

## 5° bis Adresse à laquelle les observations et propositions peuvent être adressées

Le public peut adresser ses observa-

tions et propositions uniquement par courriel à l'adresse ci-après, avant la clôture de la Participation du Public par Voie Électronique :

Adresse : ppve-auto-env-iota-972@developpement-durable.gouv.fr

Indiquer en objet du mail : PPVE Autorisation Environnementale raccordement des forages de Cœur Bouliki à l'UPEP de Durand

En application du dernier alinéa du II de l'article L123-19-1, au plus tard à la date de la publication de la décision, la synthèse des observations et propositions du public, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision seront publiés sur le site internet de la DEAL pendant une durée minimale de 3 mois.

## 6° Soumission du projet à évaluation environnementale

Le projet objet de la demande d'Autorisation Environnementale n'est pas soumis à évaluation environnementale.

## 7° Lieu où peut être consulté l'avis de l'autorité environnementale

Sans objet  
Le 21 JAN 2025  
L'adjoint au Chef de Service  
Paysage Eau et Biodiversité  
Responsable du Pôle EMA

Christophe GROS

## TRIBUNAUX

FI32252

### EXTRAIT D'UN JUGEMENT PRONONCANT LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIFS

Affaire : N° RG 23/00104 - N° Portalis DB3X-W-B7H-TH5NE

Date du jugement : 28 Janvier 2025  
Nom et Prénoms : L'Association IMA-FLHOR

Adresse : place d'Armes 97232 LA-MENTIN

SIREN : 528 922 347  
MET FIN AUX FONCTIONS DU MAN-DATAIRE JUDICIAIRE :

Nom : La SCP BR ASSOCIES, représentée par Me Laura BES

Adresse : Centre d'Affaires Dillon - Euridyce D - BP - 69- 97256 FORT DE FRANCE CEDEX

Abonnez-vous :

[www.lelegis.fr](http://www.lelegis.fr)

# Une annonce légale

## à publier en

## Martinique ?

## Simple - Facile

## Paiement sécurisé

## Votre attestation

## immédiatement

## dans votre boîte mail

## 24 H / 24

## 7 Jours / 7

## [www.lelegis.fr](http://www.lelegis.fr)